



**EXTRAIT DE PÉTITION**  
**(Article 64 du Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 589 pétitionnaires.

**Désignation :** Citoyennes et citoyens du Québec

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**ATTENDU QUE** l'achalandage du transport en commun est en hausse à Lévis;

**ATTENDU QUE** la Société de transport de Lévis (STL) a ajouté des autobus et des parcours pour répondre à la demande et accroître la fluidité et la fiabilité de son réseau;

**ATTENDU QUE** la ville de Lévis a augmenté sa contribution financière à la STL;

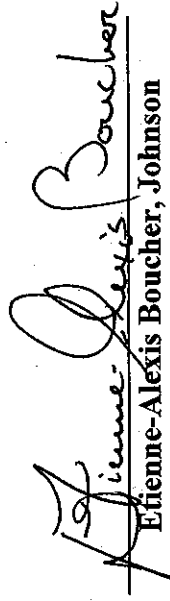
**ATTENDU QUE** 1,2 million \$ des 2,4 millions \$ payés par les automobilistes de Lévis au fonds d'immatriculation vont au financement du transport en commun de Québec;

**ATTENDU QUE** l'utilisation du transport en commun permet de réduire l'émission des gaz à effet de serre et d'améliorer le bilan environnemental du Québec.

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Les soussignés demandent à l'Assemblée nationale d'intervenir auprès du gouvernement afin que la totalité de la «contribution des automobilistes au transport en commun» de 30 \$ payée par les automobilistes de Lévis - ou une somme équivalente - soit attribuée au financement du transport en commun de Lévis, et ce, de façon récurrente

**Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.**

  
Étienne-Alexis Boucher, Johnson

19 mai 2010

Date